



Convention de partenariat

2012 - 2015

Entre

L'académie d'Orléans-Tours

et

Le Rotary District 1720 (Centre)

Entre les soussignés :

L'académie d'Orléans-Tours,
représentée par Madame Marie REYNIER, Recteur et Chancelier des Universités,

d'une part,

et

Le Rotary District 1720 (Centre),
représenté par Monsieur Jean-Paul DELLENBACH, Gouverneur 2011-2012 et les
Gouverneurs suivants,

d'autre part,

il a été expressément convenu et arrêté ce qui suit.

PREAMBULE

L'académie d'Orléans-Tours souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel notamment dans les domaines de la formation professionnelle, de l'enseignement professionnel et technologique, de l'apprentissage, de l'orientation et l'insertion des jeunes, mais aussi de la promotion des sciences et technologies, de la prévention de l'illettrisme, et de la formation des personnels.

Le Rotary District 1720 (Centre) a pour objectif premier de mettre à profit les relations et contacts pour servir l'intérêt général. Dans un district géographique donné, de par son organisation en clubs locaux, il agit comme une union de professionnels (cadres, entrepreneurs, professions libérales, etc.) mettant les connaissances et compétences de ceux-ci au service de toute forme d'actions susceptible de concourir au développement économique et social de son environnement.

Dans ce contexte, les parties souhaitent améliorer la formation des jeunes, contribuer à une meilleure connaissance des métiers et des qualifications attendues et renforcer ainsi leur insertion professionnelle.

Les parties conviennent ce qui suit :

1- AXES DE COLLABORATION

1.1 Promotion des sciences et technologies

L'objectif premier de la scolarité obligatoire est l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun par tous les élèves. A ce titre l'apprentissage des mathématiques, des sciences et de la technologie sont pleinement concernées. Ces disciplines permettent aux élèves d'agir et de choisir dans la vie quotidienne, de penser et de conceptualiser et, plus généralement, de mieux comprendre le monde qui les entoure. C'est une priorité pour laquelle l'académie d'Orléans-Tours s'est mobilisée de longue date.

Les clubs Rotary du District pourront mandater leurs membres pour accompagner les projets de promotion de sciences et technologie mis en œuvre dans les établissements.

Des actions spécifiques pourront être organisées entre l'académie d'Orléans-Tours et le Rotary District 1720 (Centre) dans le cadre du concours C.Génial, des rencontres jeunes chercheurs et du challenge technologies durables.

1.2 Prévention de l'illettrisme

En 1986, le Rotary International a fait de l'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme une de ses priorités, parce qu'il les considère comme des conditions essentielles du développement et de la paix. Les clubs Rotary du District pourront mandater leurs membres pour favoriser des projets qui offriront de nouvelles chances à ceux qui ne maîtrisent pas la langue française. C'est le premier objectif que le socle commun de connaissances et de compétences fixe à la scolarité obligatoire.

1.3 Information sur les métiers et les professions

Conformément à leur vocation, les clubs Rotary du District pourront mandater leurs membres afin qu'ils interviennent bénévolement auprès d'élèves pour témoigner de leur profession dans le cadre de la découverte professionnelle 3 heures ou 6 heures (DP3 / DP6) et du parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF).

Au lycée, principalement en classe de 2^{nde}, dans le cadre de « l'accompagnement personnalisé - aide à l'orientation » ou/et des enseignements d'exploration, des professionnels - ressources pourront intervenir sur les métiers et professions accessibles à l'issue de l'université, d'une grande école ou d'un BTS après concertation avec les professeurs référents. Ce travail pourra se prolonger en classe de 1^{ère} et de terminale.

Des actions spécifiques d'information sur les métiers et les professions à destination des personnels de l'éducation nationale (chefs d'établissements, enseignants et conseillers d'orientation psychologues) pourront être organisées entre l'académie d'Orléans-Tours et le Rotary District 1720 (Centre) dès lors que cela peut faciliter ensuite l'aide à l'orientation des élèves.

1.4 Projets pédagogiques

Les clubs Rotary pourront mandater leurs membres pour qu'ils parrainent des projets pédagogiques, tels que des projets de « mini-entreprise » et apportent leur expertise et savoir-faire aux élèves.

Des actions spécifiques à certains territoires pourront être menées entre des établissements scolaires et les Rotary clubs du District 1720 (Centre) en fonction des besoins exprimés entre autres dans les Comités Locaux École Entreprise (Comité Local École Entreprise : lieu privilégié de rencontres et d'échanges entre l'Éducation Nationale et le tissu économique local).

1.5 Participation à des actions diverses facilitant l'insertion professionnelle

A l'initiative de l'académie d'Orléans-Tours ou sur demande spécifique des établissements, le District 1720 (Centre) sollicitera ses clubs locaux concernés pour proposer l'aide de leurs adhérents, dans la limite des possibilités d'investissement bénévole de ces derniers.

Les actions visées pourront être diverses :

- Participation à des jurys, à des comités d'expert, à des groupes de réflexion ;
- aide à une insertion personnalisée ou accueil en stage pour les élèves dès lors qu'ils pourront bénéficier des compétences et du potentiel relationnel des membres des clubs du Rotary District 1720 (Centre).

1.6 Action professionnelle

Les différents prix et concours de l'action professionnelle - **travail manuel, servir d'abord, prix de l'Éthique professionnelle** - initiés au niveau local régional ou national ont pour objectif de valoriser les projets développés par les élèves et étudiants pendant leur cursus scolaire. Ces objectifs seront relayés par les services du Rectorat auprès des établissements concernés. Le rectorat apportera également son soutien pour rechercher de bons candidats pour les différentes aides ou stages organisés par le Rotary : Bourses du Rotary, stage de formation au leadership (RYLA).

1.7 International

Membre d'un réseau international, le Rotary District 1720 (Centre) est prêt, dans la mesure de ses possibilités, par le canal du Centre Rotarien de la Jeunesse, à faciliter l'ensemble du programme d'échanges du Rotary (échanges scolaires d'un an, échanges familiaux d'été, échanges nouvelles générations et autres) avec des clubs internationaux, à l'initiative de l'académie d'Orléans-Tours ou sur demande spécifique des établissements dépendant de ladite Académie.

2- COMMUNICATION

L'académie d'Orléans-Tours assurera la diffusion de la présente convention auprès des établissements et des animateurs des Comités Locaux École Entreprise et les informera de l'aide potentielle dont ils pourront bénéficier en sollicitant les clubs Rotary locaux.

Le District 1720 assurera de même la diffusion de la présente convention auprès de ses clubs locaux et les sollicitera pour qu'ils se fassent connaître auprès des animateurs de Comités Locaux École Entreprise et leur proposent leur aide.

Chaque partie s'engage à mentionner la participation de l'autre partie dans toute opération de communication externe qu'elle pourrait réaliser concernant les actions effectuées au titre du présent partenariat.

3- DISPOSITIF DE SUIVI

La mise en œuvre, le suivi, l'animation de la convention académique sont confiés par les signataires de la présente à un comité de pilotage. En particulier, il définit et programme les actions régionales qui font l'objet de fiches actions précisant l'objectif, le contenu, les moyens mis en œuvre, le calendrier de réalisation, les modalités de suivi. Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il élabore un bilan d'étape et établit le plan d'actions de l'année à venir.

Le comité de pilotage est composé de représentants désignés par les signataires de la convention.

4- DISPOSITIONS FINALES

4.1 Gratuité

Compte tenu des objectifs du Rotary rappelés en préambule et du caractère bénévole de l'implication des membres, l'ensemble du partenariat visé par la convention est mis en œuvre à titre gratuit.

4.2 Intervention dans les établissements

Le partenariat entre un club Rotary du District 1720 (Centre) et un établissement scolaire sera formalisé par une convention spécifique qui pourra s'inspirer de celle proposée en annexe.

4.3 Règlement d'un litige

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survient et à en examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

4.3 Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de la signature. Elle est conclue pour une durée de trois ans et ses dispositions demeurent applicables à titre provisoire durant la période de négociation en vue de son renouvellement. Elle ne peut être renouvelée par tacite reconduction et devra faire l'objet d'une nouvelle demande six mois avant la date d'expiration.

Chacun des partenaires pourra résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Dans tous les cas, les actions déterminées pour l'année scolaire en cours seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les élèves et les étudiants.

Fait en deux exemplaires originaux, à Orléans, le 11 janvier 2012

Le Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier de l'Université

Marie REYNIER

Le Gouverneur 2011/2012 du district 1720
(Centre)

Jean-Paul DELLENBACH